

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CEDEAO



PROGRAMME DE RÉSILIENCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE D'AFRIQUE DE L'OUEST

WEST AFRICA FOOD SYSTEM RESILIENCE PROGRAM (FSRP)

P172769

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) pour CEDEAO

Juillet 2021

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES ABREVIATIONS	4
1. GENERALITE ET DESCRIPTION DU PROJET	5
1.1 Contexte et justification	5
1.2 Description du Projet	6
1.2.1 Objectif de développement du projet.....	6
1.2.2 Composantes du projet.....	6
1.2.3 Activités des sous composantes de la composante 3 Projet	7
a. Amélioration de l'environnement du marché des produits agricoles et des intrants	7
b. Rationalisation du commerce des biens et des intrants agricoles	7
1.3 Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).....	8
2. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	9
2.1. Cadre stratégique de la CEDEAO en matière d'information et de consultation des parties prenantes	9
2.2. Cadre environnemental et social de la Banque mondiale	9
3. ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTE	11
3.1. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	11
3.1.1. Rencontres institutionnelles.....	12
4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	13
4.1. Objectifs	13
4.2. Catégories de parties prenantes	14
4.3. Identification et analyse des parties prenantes	14
4.3.1. Les parties touchées	14
4.3.2. Autres parties concernées.....	15
4.3.3. Les parties prenantes identifiées en fonction des sous activités de la composante 3.1.....	16
4.3.4. Analyse des parties prenantes.....	24
4.3.5. Les Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables affectés par le projet	24
4.3.6. Synthèses des besoins des parties prenantes	27
5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	29
5.1. Principes	29
5.2. Buts et objectifs de l'engagement des parties prenantes	29
5.3. Stratégie proposée pour la diffusion de l'information	29
5.4. Stratégie proposée pour les consultations	33
5.6. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes.....	34
6. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES	36
6.1. Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes	36
6.2. Organes du MGP	36
6.3. Étapes de gestion des plaintes (pour les plaintes non-liées à l'EAHS).....	37
6.4. L'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes	40

6.5.	Budget de la mise en œuvre du MGP	40
7.	SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP	40
7.1.	Participation des différents acteurs concernés au comité de suivi	40
7.2.	Le rapport aux groupes de parties prenantes.....	41
8.	BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP.....	41
	ANNEXES.....	44
	ANNEXE 1 : Modèle de journal de consultation	44
	ANNEXE 2 : Canevas de consultation des Parties Prenantes.....	45
	ANNEXE 3 : Modèle de Fiche de Feedback.....	46
	ANNEXE 5 : Matrice de traitement des plaintes (pour les plaintes non-liées à l'EAHS)	48
	ANNEXE 6 : Codes de couleurs sur l'analyse des parties prenantes	49
	ANNEXE 7: Institutions potentielles impliquées dans la composante 3 (en anglais).....	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résumé des activités de consultation déjà engagées.....	12
Tableau 2 : Catégories des parties prenantes intéressées.....	14
Tableau 2 : Activités et parties prenantes cibles	17
Tableau 3 : Analyse des parties prenantes.....	25
Tableau 3 : Besoins des parties prenantes	27
Tableau 4 : Synthèse des activités de diffusion de l'information	31
Tableau 5 : Budget estimatif du MGP	40
Tableau 6 : Budget estimatif de la mise en œuvre du PMPP	41

LISTE DES ABREVIATIONS

AES	Abus et Exploitation Sexuel
AFAO	Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
AFSLD	Dialogue des Dirigeants sur la Sécurité Alimentaire en Afrique
BAfD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CPLCC	Consentement Préalable donné Librement et en Connaissance de Cause
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CILSS	Comité Permanent Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
COEAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la recherche et e développement Agricole
DAO	Dossier D'Appels d'offre
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fond International de Développement Agricole
FSRP	Programme de Résilience du Système Alimentaire
HS	Harcèlement Sexuel
IDA	Association Internationale pour le Développement
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
OCB	Organisation Communautaire de Base
OD	Objectif de Développement
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPP	Partenariat Public Privé
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africain
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre
WILDAF	Femmes Droit et Développement en Afrique

1. GENERALITE ET DESCRIPTION DU PROJET

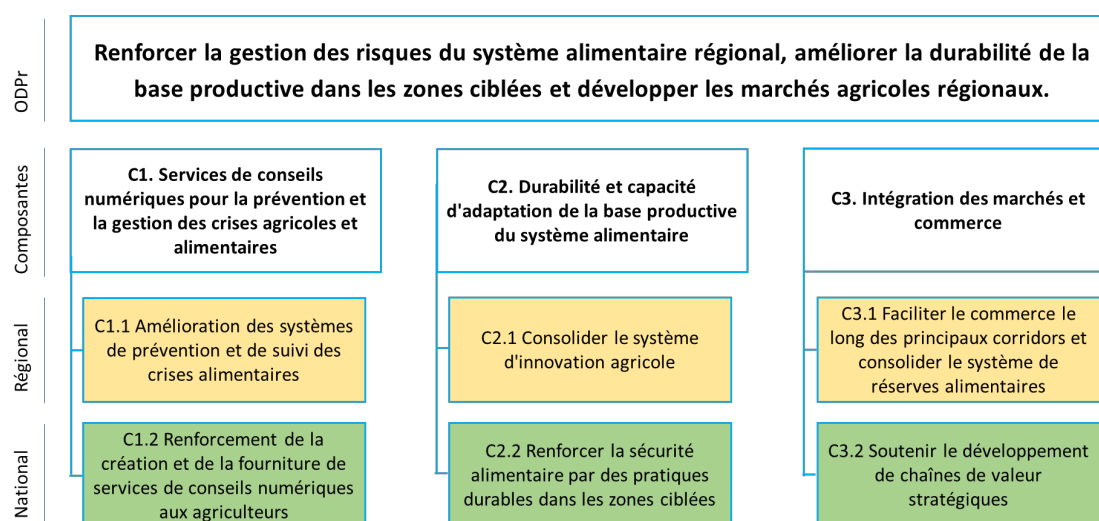
1.1 Contexte et justification

Après des décennies de progrès, le nombre et la proportion de personnes sous-alimentées sont passés de 31,9 millions (10,4 % de la population) en 2006 à 56,1 millions (15,1 %) en 2017 en Afrique de l'Ouest. Ce revirement est dû à la baisse et à l'instabilité accrue de la production alimentaire par habitant, qui est elle-même le résultat d'interactions complexes entre le changement climatique, la croissance démographique, l'érosion de la base de ressources naturelles et l'augmentation des conflits.

En réponse à ce défi complexe, le dialogue des dirigeants africains sur la sécurité alimentaire (AFSLD) a été organisé conjointement par la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAfD), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Banque Mondiale (BM). L'événement de lancement à Kigali en août 2019 a défini une vision d'un système alimentaire africain plus résilient réalisé grâce à une action conjointe des partenaires sous la direction des institutions africaines, en exploitant les avancées de la science et de la technologie par des approches intersectorielles. Pour contribuer à faire de cette vision une réalité, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) lancent un programme sur la sécurité alimentaire dans le cadre du changement climatique en Afrique de l'Ouest, facilité par la Banque mondiale.

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire (FSRP acronyme en anglais) est un programme d'investissement régional phare d'environ 850 millions de dollars US) visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest par une approche régionale stratégique. Le programme financera des investissements dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement : (1) Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (2) Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agro-écologiques) ; et (3) Intégration du marché et commerce (développement de la chaîne de valeur des aliments de base régionaux). Chaque domaine sera dirigé par une institution régionale mandatée (AGRYMET, CORAF, CEDEAO) pour assurer la coordination et renforcer les capacités durables.

Figure 1 : Structure et composante du FSRP



Le projet est conçu comme une approche programmatique multi phase (MPA). Cet instrument permettra de relever les défis complexes liés à la résilience du système alimentaire dans la mesure où il permettra de (i) garantir un engagement à long terme nécessaire pour mettre en place des

mécanismes et des institutions durables et substantiels au niveau régional et (ii) d'adopter des approches cohérentes et permettre à un ensemble de pays plus ou moins prêts à accéder aux systèmes régionaux à des rythmes différentiels appropriés. Le fait d'échelonner l'adhésion des pays en fonction de leur degré de préparation permettra aux mécanismes régionaux de fonctionner avec un maximum d'efficacité.

Au regard des enjeux environnementaux et sociaux soulevés par la mise en œuvre de ce programme, ce projet a requis la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales pour être en conformité avec le cadre législatif et réglementaire de la CEDEAO et les Normes Environnementales et Sociales principalement la NES n°10 qui est applicable dans le cadre de ce projet et qui est relative à l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des parties prenantes.¹

1.2 Description du Projet

1.2.1 Objectif de développement du projet

L'Objectif de développement du projet est de « Renforcer la gestion des risques inhérents aux systèmes alimentaires régionaux, améliorer la durabilité de la base de production dans les zones ciblées et développer les marchés agricoles régionaux. »

L'objectif de la Phase 1 du programme sera de : « Contribuer à accroître la résilience des systèmes alimentaires au Burkina Faso, au Mali, au Niger, en Sierra Leone, au Tchad et au Togo par des investissements dans la gestion des risques régionaux, le commerce des denrées alimentaires de base et la durabilité de la base de production. »

1.2.2 Composantes du projet

Le Commission de la CEDEAO est responsable de la mise en œuvre de la **Composante 3 : Intégration du Marché et Commerce** dont l'objectif est de développer le commerce des denrées alimentaires en Afrique de l'Ouest pour permettre une allocation efficace des excédents de production aux régions déficitaires et pour attirer les investissements dans l'agroalimentaire en s'attaquant aux contraintes qui pèsent sur le développement des chaînes de valeur régionales des cultures vivrières le long de certains couloirs commerciaux ayant un impact élevé sur la sécurité alimentaire des petits exploitants. Il est prévu de réaliser les activités suivantes :

Composante 3.1: Faciliter le commerce entre les principaux corridors et consolider le système de réserves alimentaires

Cette sous-composante vise à soutenir la préparation et la mise en œuvre de réglementations et de politiques régionales solides pour renforcer l'environnement propice à l'expansion des marchés régionaux de la production agricole et des intrants. Plus précisément, il viserait (i) à améliorer l'environnement du marché des produits agricoles et des intrants; (ii) la rationalisation du commerce des produits agricoles et des intrants; (iii) le renforcement des institutions régionales (CEDEAO et UEMOA / UEMOA [1]) chargées d'assurer la régulation, le leadership et la coordination des marchés régionaux; (iv) la mise en œuvre du mécanisme de redevabilité du commerce et des marchés agricoles de la CEDEAO (EATM-Scorecard); (v) le renforcement des mécanismes régionaux et nationaux de

¹ La pertinence de la NES 7 (Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles historiquement défavorisées de l'Afrique subsaharienne) sera déterminée lors de la mise en œuvre. Si cela est jugé pertinent, les exigences de consultation conformément à la NES 7 seront établies et le présent PMPP sera modifié pour refléter les exigences de cette norme. En cas d'impacts de la réforme des politiques (vis-à-vis des activités de la CEDEAO) sur les groupes vulnérables tels que ceux qui remplissent les critères de la NES 7, ceux-ci devraient être pris en compte et ces groupes devraient être inclus dans les consultations.

gestion des réserves alimentaires; et (vi) à soutenir l'émergence et la croissance des chaînes de valeur régionales.

1.2.3 Activités des sous composantes de la composante 3 Projet

a. Amélioration de l'environnement du marché des produits agricoles et des intrants

Actions
Contribution au fonctionnement du Comité Interdépartemental pour l'Agriculture et l'Alimentation
Renforcer la coopération régionale en matière de sanitaires et phytosanitaires (SPS), de normes et de standards
Adaptation, diffusion, vulgarisation et harmonisation des législations et politiques régionales relatives au commerce des biens et intrants agricoles
Mise en œuvre du <i>Programme de libéralisation du commerce de la CEDEAO</i> (ETLS) et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) pour les produits et intrants agricoles
Analyse des performances - Politiques de la CEDEAO-UEMOA et des EM (Analyse ex ante, Analyse des performances, responsabilité mutuelle, 'Benchmarking')

b. Rationalisation du commerce des biens et des intrants agricoles

Actions
Définition et vulgarisation des normes techniques administratives de la CEDEAO relatives au commerce des biens et intrants agricoles
Renforcer la capacité du réseau des agences/offices nationaux de promotion des exportations en matière de commerce de produits et d'intrants agricoles
Développer un guichet spécifique sur le <i>système d'information commerciale de la CEDEAO</i>
Mise en œuvre de règles/pratiques harmonisées de contrôle et d'inspection des échanges aux principales frontières ou aux points de passage des marchandises agricoles
Développement d'outils de capacité au niveau régional pour l'analyse locale (pays)
Analyse des performances - Politiques de la CEDEAO-UEMOA et des EM

c. Renforcer les institutions régionales (CEDEAO & UEMOA) chargées d'assurer la réglementation, le leadership et la coordination du marché régional

Actions
Appui aux mécanismes de consultation de la CEDEAO-UEMOA sur les échanges et les marchés de biens et d'intrants agricoles
Définition d'arguments et d'analyses pour l'élaboration de la position de la CEDEAO dans le cadre des négociations internationales de l'OMC et des négociations continentales sur les biens et intrants agricoles (études spécifiques, consultations régulières, formations, participation aux organismes internationaux de normalisation : codex, CIPV, OIE, OMC SPS...)
Mise en place d'une capacité interne d'analyse prospective et d'élaboration de documents stratégiques sur le commerce des biens et des intrants agricoles

d. Mettre en place le mécanisme de responsabilité de la CEDEAO en matière de commerce et de marché agricoles - Mécanisme de responsabilisation du commerce et du marché agricoles de la CEDEAO (EATM-Scorecard)

Actions
Suivi & évaluation - Responsabilité mutuelle
Conception et validation de l'EATM-Scorecard

• Renforcement des capacités des parties prenantes sur l'utilisation de l'EATM-Scorecard en organisant des formations régionales
• Mise en œuvre de l'EATM-Scorecard en organisant des sessions de formation régionales sur le fonctionnement de la carte de pointage EATM
• Préparation des rapports bi-annuels de la CEDEAO sur le commerce agricole (collecte et validation des données, ateliers biannuels)

e. Soutenir l'initiative de la Réserve Alimentaire Régionale

Actions
• Renforcer les outils et les capacités d'intervention de l'initiative de Réserve Alimentaire Régionale
• Soutenir la conception et l'opérationnalisation de mécanismes de financement durables pour les systèmes de stockage et de gestion des crises, en liaison avec la BIDC, les banques commerciales et de développement
• Soutien institutionnel pour la première ligne (stockage local et communautaire) et la deuxième ligne de défense (stocks de sécurité nationale), par la mise en œuvre de stratégies nationales de stockage dans les États membres et le renforcement des capacités du système de gestion de la qualité alimentaire (notamment en ce qui concerne les Aflatoxines)
• Soutenir la gouvernance, la gestion et le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale intégrée de stockage (équipe technique de sécurité alimentaire, comité de gestion des réserves)

f. Soutenir le développement de chaînes de valeur agricoles régionales et stratégiques inclusives

Actions
• Soutenir l'émergence de champions régionaux de l'agriculture (agrégateurs ou opérateurs d'entrepôts) dans les principaux corridors (études de faisabilité)
• Renforcement des capacités des organismes interprofessionnels régionaux et des organisations faîtières des chaînes de valeur régionales stratégiques (soutien à leur établissement, à la préparation et à la mise en œuvre de leurs plans d'action)
• Révision et opérationnalisation de la plateforme ECOAGRI
• Soutenir le développement de partenariats public-privé pour la promotion, le plaidoyer et les investissements le long des chaînes de valeur régionales et stratégiques des produits et des intrants agricoles, par des consultations régulières des public private partnerships (PPP), la capitalisation des 'success stories', des études de faisabilité sur les mécanismes de financement innovants des PPP
• Soutenir les plateformes régionales de commerce agricole (par exemple les plateformes électroniques), y compris le système de traçabilité numérique
• Outils interactifs de gestion des données basés sur les données des pays

1.3 Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

L'objectif global du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est de :

- -Définir un programme de mobilisation, y compris la divulgation d'informations et la consultation des parties prenantes, tout au long du projet.
- -Développer des relations de confiance entre le Projet et les parties prenantes ;
- -Contribuer à des interactions proactives afin d'éviter, si possible, les conflits inutiles basés sur la rumeur, la sous information et la désinformation.

- -Identifier les structures et processus à travers lesquels les conflits et plaintes seront gérés au lieu de tenter de les étouffer

En effet, la NES 10 exige que les parties prenantes soient mobilisées en vue d'améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet, renforcer l'adhésion au projet, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet.

2. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

2.1. Cadre stratégique de la CEDEAO en matière d'information et de consultation des parties prenantes

Une stratégie d'engagement des acteurs non étatiques de la CEDEAO est en cours d'élaboration avec la Direction des affaires humanitaires et sociales. Des consultations en ligne avec les directeurs de la CEDEAO et les acteurs non étatiques ont été tenues en vue de l'élaboration de la Stratégie d'engagement des acteurs non étatiques de la CEDEAO. Les réunions de consultation ont été en reconnaissance du rôle positif joué par les organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques dans la conceptualisation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes de la CEDEAO. Les consultations ont été tenues pour aider à déterminer la portée, le contenu et l'orientation de la Stratégie.

En outre, à travers le projet de directives **CEDEAO relative au développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest, les articles 11 à 17 traitent de la consultation et de l'implication des parties prenantes tout le long du processus de préparation, à la mise en œuvre des projets et au suivi des projets d'aménagement d'infrastructures hydrauliques.** Les dispositifs de l'articles 11 à 17 exigent notamment:

- Informer et sensibiliser toutes les parties prenantes y compris les populations affectées au sein du bassin, en vue de renforcer la concertation et aboutir à des projets acceptables pour tous les acteurs, à travers des messages délivrés lors de consultations spécifiques, dans un format et dans un langage accessible au public concerné
- Assurer l'information appropriée des populations affectées durant toutes les phases de projets d'infrastructure hydraulique en vue d'une plus grande transparence dans le processus de décision.
- Organiser des consultations publiques au démarrage des études environnementales et sociales afin de permettre aux parties prenantes, notamment aux organisations de la société civile et aux populations affectées, de participer le plus tôt possible au processus de prise de décision.
- Se conformer aux normes et bonnes pratiques lors des consultation à savoir : consigner les modalités de la consultation dans un plan de consultation et préalablement portées à la connaissance des populations avec notamment l'indication de l'institution responsable, de la forme et de la procédure de conduite de la consultation ; et privilégier l'audience publique et l'enquête publique en tant qu'outils performants d'information et de participation du public dans le processus de consultation des populations.
- Recourir éventuellement à des organisations non gouvernementales pour mieux organiser les consultations avec les populations affectées et s'assurer de leur adhésion et consentement éclairés afin d'éviter les conflits ultérieurs résultant de revendications d'avantages nouveaux ou supplémentaires.

2.2. Cadre environnemental et social de la Banque mondiale

Pour la Banque Mondiale, la participation et la consultation du public ainsi que l'engagement des parties prenantes sont la base d'une relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux d'un projet. Le projet assurera l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue (par exemple, pour mieux engager les femmes assurer qu'elles soient consultées dans les groupes séparés facilités par une femme).

- ***Norme environnementale et sociale n°1 : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux***

Cette norme exige que le promoteur devra procéder à une évaluation environnementale et sociale du programme, afin de veiller à ce que le programme soit écologiquement et socialement viables et durables. L'évaluation environnementale et sociale sera proportionnée aux risques et effets du projet. Elle servira de base à la conception du projet et permettra de définir des mesures et actions d'atténuation et d'améliorer la prise de décision.

- ***Norme environnementale et sociale n°10 : mobilisation des parties prenantes et information***

Le promoteur doit s'engager avec les communautés affectées et les communautés d'accueil à travers le processus d'engagement des parties prenantes comme décrit dans la NES n°10. Des informations pertinentes devraient être fournies et la participation de ces communautés et de ces personnes devraient se poursuivre pendant la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet

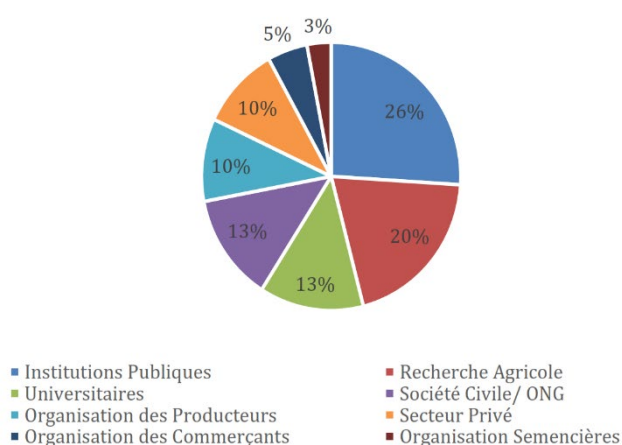
Diffusion de l'information : Selon les exigences, l'Emprunteur rendra publiques les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les effets potentiels de celui-ci, ainsi que les possibilités qu'il pourrait offrir. Les personnes familières au milieu local peuvent fournir des informations sur le milieu local et son utilisation qui seront utiles aux études et à la mise en œuvre du Projet. Les informations recueillies des personnes du milieu aideront à ce que le Projet réponde à leurs besoins. Ceci comprendra une analyse des risques de violence basée sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel (EAHS) liée aux activités du projet. L'Emprunteur donnera aux parties prenantes un accès aux informations suivantes le plus tôt possible, ce avant l'évaluation du projet par la Banque, et selon un calendrier qui permet de véritables consultations avec les parties prenantes sur la conception du projet : a) L'objet, la nature et l'envergure du projet; b) La durée des activités du projet proposé; c) Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser; d) Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes, en soulignant les modalités éventuelles de participation de celles-ci; e) Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ; et f) Le processus et les voies de dépôt et de règlement des plaintes.

3. ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTE

3.1. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Plusieurs activités de mobilisation des parties prenantes ont été effectuées par les principaux acteurs (CILSS, CORAF et CEDEAO), maîtres d'ouvrage dans la préparation et la mise en œuvre du Programme de résilience du système alimentaire (FSRP). Par celles-ci, la plus importante est la consultation virtuelle qui s'est tenue du 6 au 9 juillet 2020. Cette consultation a mobilisé plus de 500 parties prenantes représentant les pays d'Afrique de l'Ouest, les organismes régionaux et les partenaires au développement, les représentants du secteur privé, les universitaires et la société civile. Des participants originaires de 34 pays se sont inscrits et se répartissent comme il suit, selon leur secteur d'appartenance. Et celle du 3 novembre 2020 sur le système régional de stockage.

Graphique 1 - Pourcentage des participants par secteur d'appartenance



Les principales recommandations issues de cette consultation liée à la composante 3 sont les suivantes :

Faciliter le commerce dans les principaux corridors :

- Renforcer la capacité des États Membres à mettre en place diverses réglementations et politiques, et à améliorer la communication entre tous les acteurs ;
- Autonomiser le secteur privé et soutenir les offices de commercialisation ou les associations de marché ;
- Mettre en place des mécanismes de responsabilisation.

Fournir un appui au développement de chaînes de valeur stratégiques :

- Soutenir la structuration des principales chaînes de valeur agricoles nationales et le développement d'un cadre juridique approprié en vue de leur mise en place ;
- Soutenir la création d'un système de subventions approprié pour l'officialisation des entreprises ; investir les financements privés dans les chaînes de valeur ;
- Renforcer des capacités des organisations d'agriculteurs, et des secteurs privés et publics.

Au titre des activités de mobilisation des parties prenantes, il convient d'ajouter la réunion « horizontale » virtuelle du 3 novembre 2020 de la composante 3 qui a regroupé les points focaux FSRP des pays de la phase 1. Cette rencontre a permis de renforcer la qualité et la cohérence des propositions discutées autour de la composante 3 (Voir Tableau 1).

Par ailleurs de nombreux sujets ont été ajoutés et enrichis au niveau du programme détaillé et concernent entre autres points suivants (i) questions techniques (infrastructure, qualité, normes, semences, etc.), et (ii) questions de gouvernance (notamment la gestion des trois lignes de défense, le rôle des acteurs de la défense, y compris les organisations faitières et le secteur privé). Les sujets ajoutés suite aux processus consultatifs cités dans les paragraphes ci-dessus ont contribué à apporter plus de clarté et de cohérence aux politiques et activités régionales et nationales. Au cours des discussions, les participants ont reconnu la nécessité de l'accès à l'information pour les différentes parties prenantes au niveau national. Donc ils ont mis l'accent sur le partage d'informations avec les représentants des agences gouvernementales et des organisations socioprofessionnelles concernées aux niveaux national et régional. Lors de la préparation, le PMPP, a tenu compte de cette question en proposant les ateliers de formations, des conférences et à travers les médias. Les discussions ont également porté sur la nécessité de clarifier la nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP.

3.1.1. Rencontres institutionnelles

L'équipe du consultant a mené au moins deux rencontres d'échanges d'information et de consultation avec les principaux acteurs.² Ces rencontres ont été effectuées en virtuelles les vendredi 22 et 29 janvier 2021. Ces consultations ont permis d'établir une compréhension commune des objectifs de la mission d'élaboration des instruments de sauvegardes, de s'accorder sur les ressources documentaires et informationnelles concernant la CEDEAO à transmettre aux consultants. Ces rencontres ont aussi été une opportunité pour mieux cerner le degré d'engagement des parties prenantes de la CEDEAO vis-à-vis du projet (FSRP). La CEDEAO a montré un grand intérêt pour le projet comme en témoigne la représentation de haut niveau lors des différentes réunions sur le FSRP.

Les consultations hebdomadaires ont enfin permis de confirmer auprès de la mission, l'adhésion et la motivation des équipes de la CEDEAO de l'importance à leurs yeux de ce projet pour soutenir de façon durable la résilience des systèmes alimentaires des pays membres de cette initiative. En effet, les acteurs sont unanimes à reconnaître la pertinence et l'opportunité de ce projet au regard du contexte actuel caractérisé par le défi des changements climatiques et une grande vulnérabilité de nos systèmes de production agricole. Ces réunions se sont déroulées dans le cadre du FSRP et elles ont permis au consultant d'échanger avec les représentants des différentes directions au sein du CEDEAO ainsi qu'avec les responsables de la Banque mondiale. En raison du COVID-19, ces consultations ont été menées par téléphone, courriel et vidéoconférences. Tous ces éléments constituent des canaux de communication importants que la CEDEAO envisage d'utiliser dans le PMPP.

Le Tableau 1 ci-dessous résume des points soulevés lors de ces consultations et les réponses données.

Tableau 1 : Résumé des activités de consultation déjà engagées

Acteurs rencontrés	Dates	Questions soulevés	Réponse
CILSS, CORAF et CEDEAO les partenaires au développement, les représentants du secteur privé, les universitaires et la société civile	6 au 9 juillet 2020	Renforcer la capacité des États Membres à mettre en place diverses réglementations et politiques, et à améliorer la communication entre tous les acteurs ;	Le FSRP doit accorder une attention particulière au renforcement des capacités des différents acteurs au niveau national

² Ces principaux acteurs comprennent : Dr. Sintiki UGBE, Direction des Affaires Humanitaires; Dr. Odile Ndoumbe FAYE, Centre de Développement Genre de la CEDEAO ; M. Bougonou Kouassivi DJERI-ALASSANI, Centre de Gestion des Ressources en Eau de la CEDEAO (CGRE); Dr. Johnson Boanuh, Direction de l'Environnement; M. Bernard Koffi, , Direction de l'Environnement; M. Raoul KOUAME , Direction de l'Environnement , M. Pierre HAAS, Direction de l'Agriculture et de l'Environnement.

		Autonomiser le secteur privé	Le projet doit va promouvoir la participation du secteur privé.
Banque mondiale CILSS, CORAF, CEDEAO	9/24/20	Les instruments de sauvegardes à préparer pour les institutions régionales	Identification des trois documents –CGES, PEES, PGMO, PMPP.
Direction des Affaires Humanitaires; Centre de Développement Genre de la CEDEAO ; Centre de Gestion des Ressources en Eau de la CEDEAO (CGRE); Direction de l'Environnement; Secteur de l'Agriculture et de l'Environnement.	01/22/21	Nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP	Cartographie des parties prenantes potentielles et de leurs rôles
		Consultations avec l'équipe préparatoire et les consultants	Renforcer la communication entre les consultants et les points focaux au sein de la CEDEAO en créant, en complément des canaux de communication existants (email, visioconférence etc.), un groupe WhatsApp
		Listes de documents de référence et de contacts des institutions/personnes à prendre en compte dans la formulation des instruments ;	Listes fournies aux consultants
L'équipe de la Banque mondiale	2/9/21	L'étendue de la couverture des instruments de sauvegardes	Etablir une démarcation claire entre actions à mener au niveau des pays et celles menées sous l'égide de la CEDEAO en se focalisant sur la Composante 3.
		Clarifier la nature et le rôle des différentes parties prenantes à impliquer dans le PMPP	Affiner davantage la cartographie des parties prenantes et donner le profil de chaque catégorie
		Préciser les besoins de renforcement des capacités et les recrutements indispensables pour la mise en œuvre des actions proposées dans le CGES et le PMPP etc.	Une évaluation des capacité interne de l'organisation et proposer des mesures pour combler les lacunes
		Alignement des instruments et mécanismes proposés dans les documents de sauvegarde avec les dispositifs et procédures en place ou envisagés au niveau de la CEDEAO.	Les instruments proposés pour prendre en compte à la fois les politiques existantes et celles en cours d'élaboration assurent la cohérence.
L'équipe des sauvegardes de la Banque mondiale	2/16/21	Inclusion de cadres politiques et législatifs nationaux dans le PMPP et les autres documents de la CEDEAO	Le PMPP et les autres documents de sauvegarde devraient se concentrer sur les politiques et les arrangements institutionnels de la CEDEAO

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

4.1. Objectifs

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières. Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leurs intérêts par rapport au projet, les besoins en matière de participation, le niveau de vulnérabilité, les attentes en termes de participation et les priorités des acteurs.

4.2. Catégories de parties prenantes

Les informations relatives à l'intérêt des parties prenantes par rapport au projet, leur besoin de participation, niveau de vulnérabilité, attentes en termes de participation et priorités seront utilisées pour adapter la participation à chaque type de partie prenante. Dans ce cadre, il a été jugé particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui auront plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable. Un accent a été mis pour comprendre comment chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations. Le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu.

4.3. Identification et analyse des parties prenantes

Aux fins d'un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes au FSRP de la composante 3 de la CEDEAO sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet.

La liste des parties prenantes ci-dessous présentée est fournie par la CEDEAO en vertu de l'expérience de travail qu'elle a développée avec ces acteurs et qui pourrait être mise à jour à la suite du démarrage des activités du projet.

Cette base de données des parties prenantes devra être évolutive et mise à jour périodiquement par la CEDEAO à travers l'entité chargée de la mise en œuvre du projet. En effet, l'identification des parties prenantes se fera de façon continue tout au long de la mise en œuvre du projet et en fonction des intérêts et des influences qui seront notés parmi les parties prenantes émergentes.

4.3.1. Les parties touchées

Les parties prenantes touchées incluent toutes les entités, organisations, associations (publics, privés, parapublics ou non gouvernementales) impliquées dans la mise en œuvre du projet et susceptibles d'être touchés par le projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement. Elles peuvent être scindées en deux groupes : Ceux qui participent à la mise en œuvre du projet et ceux qui sont susceptibles d'être affectés ou peuvent influencer ou avoir un intérêt à la mise en œuvre du projet.

Tableau 1 : Catégories des parties prenantes touchées

Groupe de Parties prenantes	Profils des parties prenantes
Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du projet de la	• Unité de Gestion du Projet FSRP
	• Direction de l'Environnement;
	• Centre de Développement Genre de la CEDEAO

composante 3 du FSRP (voir aussi Annexe 2)	• Centre de Gestion des Ressources en Eau de la CEDEAO (CGRE) • Agences et Directions de la CEDEAO • La Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, • Centre de Développement Genre de la CEDEAO ; • Centre de Gestion des Ressources en Eau de la CEDEAO (CGRE)
	• Gouvernements des Etats membres et institutions publiques spécialisées • Direction de l'agriculture • Direction de l'environnement • Direction de l'élevage • Institut National de Recherches Agricoles • Service de la Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire (etc.) • Agents d'États transfrontières (police, douanes, etc.)
Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet	• CILSS,
	• CORAF
	• Le secteur privé
	• Centres nationales (et ou régionales) de spécialisation de la CEDEAO
	• Organisations régionales socio-professionnelles des filières agro-sylvo-pastorale et halieutiques et du secteur privé partenaires de mise en œuvre de L'ECOWAP/CAADP
	• Institutions techniques de coopération régionales partenaires de la CEDEAO
	• PLATEFORMES DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION MULTI-ACTEURS
	• UEMOA
	• Banque mondiale

4.3.2. Autres parties concernées

Cette catégorie concerne les parties prenantes concernées par le projet du fait des externalités environnementales et sociales négatives associées à la mise en œuvre du projet tels que les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du FSRP. Ainsi, en prenant en compte la sphère d'influence du Projet qui va affecter les divers acteurs de la chaîne de valeur production, transport, transformation, vulgarisation, consommateurs, importateurs, exportateurs des intrants agricoles dans les pays membres de la CEDEAO l'analyse des différents types de risques sociaux et environnementaux a permis d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées soit directement ou indirectement.

Les parties prenantes qui pourraient être directement ou indirectement concernées sont les suivantes:

- **Les médias et le grand public**
- **Les ONG**

- **Les transformateurs de produits agricoles** : c'est l'ensemble des acteurs de la filière de transformation agroalimentaire au niveau national qui risquent d'être touchés négativement par les activités du projet
- **Les acteurs de la vulgarisation** : c'est l'ensemble des structures nationales ou interprofessionnelles qui s'activent dans l'adoption et la vulgarisation technologique auprès des producteurs locaux et qui pourraient être négativement affectés par les activités du projet ;
- **Les consommateurs** : c'est l'ensemble des bénéficiaires finaux des activités envisagées dans le cadre du projet et qui pourraient subir les contrecoups négatifs des options et choix législatifs et institutionnels qui vont découler de la mise en œuvre du projet
- **Les Importateurs et les exportateurs y compris les chambres de commerce** : ces sont les acteurs de la chaîne de commerce international des intrants et produits agroalimentaires dans les différents pays. Le renforcement de l'ouverture du marché régional et les restrictions pour les importations dans d'autres pays aura un impact qui pourrait être négatifs sur certains acteurs
- **Agents d'États transfrontières (police, douanes, etc.)** : Ce sont l'ensemble des agents gouvernementaux des pays membres de la CEDEAO qui sont chargés de faire respecter la loi et la réglementation nationales et régionales au niveau des différents pays membres de la CEDEAO. Ces agents peuvent faciliter ou bloquer la mise en œuvre adéquate du projet.

Pour chaque partie prenante affectée, ces études indiqueront les mesures spécifiques à prendre pour assurer leur résilience par rapport au projet.

4.3.3. Les parties prenantes identifiées en fonction des sous activités de la composante 3.1

Dans la panoplie d'activités que la CEDEAO a prévue de mettre en œuvre à travers la composante 3 du FSRP, les catégories de parties prenantes suivantes seront impliqués dans l'information, la consultation et la mise en œuvre.

Tableau 2 : Activités et parties prenantes cibles

Activités	Details	Sous - activités	Parties prenantes
Amélioration de l'environnement du marché des produits agricoles et des intrants aux niveaux national et régional ainsi que la coopération transfrontalière sur le commerce des biens agricoles et des intrants	(i) Contribution au fonctionnement du Comité Interdépartemental pour l'Agriculture et l'Alimentation	Entreprendre des études spécifiques liées à l'agriculture et à l'alimentation	Comité interdépartemental de l'agriculture et de l'alimentation
		Soutenir des consultations régulières pour discuter des thèmes et des questions transversales	
	(ii) Renforcer la coopération régionale en matière de SPS, de normes et de standards	Recrutement d'un consultant régional pour soutenir la révision / adaptation des législations et politiques régionales existantes	Fonctionnaires des Etats membres de la CEDEAO
		Contribution à l'harmonisation de la législation et des politiques régionales	
	(iii) renforcer la coopération régionale sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), les normes et standards, les règles d'origine CEDEAO et ZLECA, la traçabilité et la biotechnologie / sécurité alimentaire	Soutenir la diffusion et la vulgarisation des législations et politiques régionales à travers des ateliers régionaux, des formations, des webinaires, des conférences de presse, des documents de communication, etc.	
		Aider les pays dans l'élaboration / la construction d'accords de coopération spécifiques sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), les normes et standards, la règle d'origine CEDEAO et ZLECA, la traçabilité et la biotechnologie / sécurité alimentaire pour faciliter le commerce des produits stratégiques	Fonctionnaires des Etats membres de la CEDEAO, experts
	(iv) la mise en œuvre du Schéma de Libéralisation du Commerce de la CEDEAO (ETLS) & ZLECA pour les produits et intrants agricoles	Sessions de formation d'experts régionaux sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), les normes et standards, la règle d'origine CEDEAO et ZLECA, la traçabilité et la biotechnologie / sécurité alimentaire liées aux chaînes de valeur régionales stratégiques	Fonctionnaires des Etats membres de la CEDEAO
		Aider les pays à définir / préparer une indication géographique protégée pour les produits agricoles stratégiques	Serviteurs d'organes

			interprofessionnels régionaux
Rationalisation du commerce des produits agricoles et des intrants	((i) La mise en œuvre des exigences techniques administratives de la CEDEAO liées au commerce des produits agricoles et des intrants	Contribution à la définition des exigences techniques administratives de la CEDEAO liées au commerce des produits agricoles et des intrants	Fonctionnaires de Etats membres de la CEDEAO
		Soutenir la diffusion et la vulgarisation des exigences techniques administratives de la CEDEAO liées au commerce des produits agricoles et des intrants à travers des ateliers régionaux, des formations, des documents de communication	
	((ii) renforcer les capacités du réseau d'agences / bureaux nationaux de promotion des exportations sur le commerce des produits agricoles et des intrants	Formations spécifiques, partage des connaissances avec le réseau d'agences / bureaux nationaux de promotion des exportations agricoles sur le commerce des produits agricoles et des intrants	Agences / bureaux nationaux de promotion des exportations agricoles
	(iii) développer une fenêtre spécifique sur le Système d'Information Commerciale de la CEDEAO (ECOTIS) pour les directives, réglementations et procédures, normes et standards de biotechnologie / sécurité, etc. liés au commerce des produits agricoles et des intrants	Conception d'une fenêtre spécifique sur l'ECOTIS pour les directives biotechnologiques / sécurité, les règlements et procédures, les normes et standards, etc. liés aux produits et intrants agricoles	Fonctionnaires des Etats membres de la CEDEAO
		Collecte de données et validation des documents pour la fenêtre spécifique de l'ECOTIS pour la biotechnologie / directives de sécurité, règlements et procédures, normes et standards, etc. relatifs aux produits et intrants agricoles	
		Soutien au fonctionnement et mise à jour régulière du guichet spécifique de l'ECOTIS pour les directives biotechnologiques / sécurité, règlements et procédures, normes et standards relatifs aux produits et intrants agricoles	

	(iv) la mise en œuvre de règles / pratiques harmonisées de contrôle du commerce et d'inspection aux principales portes frontalières / transfrontalières pour l'agriculture. des biens	Session de consultation pour faciliter l'harmonisation des règles / pratiques de contrôle du commerce et d'inspection aux principales portes frontalières ou transfrontalières pour les produits agricoles	
		Diffusion des règles / pratiques de contrôle du commerce et d'inspection aux principales portes frontalières ou transfrontalières pour les produits agricoles	Personnel aux portes frontalières ou transfrontalières de la CEDEAO
		Sessions de formation régionales sur les règles / pratiques harmonisées de contrôle du commerce et d'inspection aux principales portes frontalières ou transfrontalières pour les produits agricoles	
		Établir le réseau d'inspecteurs nationaux et régionaux et renforcer	Fonctionnaires des Etats membres de la CEDEAO
Renforcement des capacités de la CEDEAO et l' UEMOA pour faciliter le commerce régional des produits et intrants agricoles, et			CEDEAO et UEMOA
	(i) Appui aux mécanismes de concertation CEDEAO-UEMOA sur le commerce et les marchés des produits et intrants agricoles	Entreprendre des études spécifiques liées à l'agriculture et au commerce alimentaire Soutenir les consultations régulières entre la CEDEAO et l'UEMOA pour discuter des thèmes et questions transversales	
	(ii) la définition des arguments et de l'analyse pour le	Entreprendre des études spécifiques de la CEDEAO liées à l'agriculture et à l'alimentation Négociations internationales de l'OMC et continentales	Fonctionnaires / employés de

l'intégration des marchés	développement de la position de la CEDEAO aux négociations internationales de l'OMC et continentales sur les produits et intrants agricoles	Soutenir les consultations régulières avec l'OMC et l'UA pour discuter des questions transversales	la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union africaine, l'OMC; GIEC, OIE et États membres respectifs
		Soutenir la formation au niveau régional sur la transparence et la notification de l'accord de l'OMC et des accords continentaux et d'autres dispositions des accords	
		Soutenir la participation aux organismes internationaux de normalisation (Codex, CIPV, OIE) et de mise en œuvre des normes (commerce), aux réunions des comités SPS de l'OMC	
	(iii) la mise en place d'une capacité d'analyse prospective et d'élaboration de documents stratégiques sur le commerce des produits agricoles et des intrants	Recrutement d'expert / consultant en politique commerciale des produits agricoles et des intrants	
		Recrutement d'expert / consultant en statistiques et données sur le commerce des produits agricoles et des intrants	
CEDEAO Commerce agricole et mécanisme de comptabilité du marché (EATM- Fiche d'évaluation)	(i) conception et validation de la carte de pointage EATM	Recrutement d'un consultant pour la conception du tableau de bord EATM	CEDEAO États membres
		Séance de consultation liée à la conception de la carte de pointage EATM	
		Atelier de validation et d'adoption de la carte de pointage EATM	
	(ii) renforcement des capacités des parties prenantes sur l'utilisation du tableau de bord EATM	Formation régionale des parties prenantes sur l'utilisation du tableau de bord EATM	
	(iii) mise en œuvre pour l'exploitation de l'EATM fiche d'évaluation	Session de coaching régional sur le fonctionnement de la carte de pointage EATM	
	(iv) Préparation des rapports semestriels sur	Collecte et validation de données régionales pour la carte de pointage EATM	

	le commerce agricole de la CEDEAO	Atelier biannuel pour la rédaction et la validation des rapports EATM	
Soutenir l'initiative de réserve alimentaire régionale aux niveaux national et régional	(i) Renforcement des outils et des capacités d'intervention de l'Initiative régionale des réserves alimentaires pour répondre à la sécurité alimentaire et aux crises nutritionnelles	Développement d'un partenariat avec les meuniers / transformateurs / producteurs du secteur privé pour l'approvisionnement en céréales vivrières des réserves alimentaires stratégiques régionales / nationales de la CEDEAO	Meuniers / transformateurs / producteurs du secteur privé
	(ii) appuyer la conception et l'opérationnalisation de mécanismes durables de financement des systèmes de stockage et de gestion de crise en liaison avec la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, les banques commerciales et les banques de développement	Conception d'un mécanisme financier avec des banques d'investissement et de développement et des banques commerciales pour le financement des systèmes de stockage et de gestion de crises	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO. Banques d'investissement et de développement
		Mise en place du mécanisme des banques d'investissement et de développement et des banques commerciales pour le financement des systèmes de stockage et de gestion de crise	
	(iii) soutenir la première (stockage local et communautaire) et la deuxième ligne de défense (stocks nationaux de sécurité) à travers l'harmonisation des approches au niveau régional, le	Soutenir la mise en œuvre de stratégies nationales de stockage dans les 15 États membres d'ECOWAS	Etats membres de la CEDEAO
		Renforcement des capacités du système de gestion de la qualité des aliments en particulier en ce qui concerne l'analyse et la détection des aflatoxines (développer la formation et fournir des outils et des kits d'analyse aux gestionnaires de stocks dans les 15 États membres de la CEDEAO.	

	renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le renforcement de la gouvernance, la mise en œuvre des bonnes pratiques, le déploiement des capacités de mise en commun des stocks / RESOGEST)		
	(iv) appui à la gouvernance, à la coordination et au suivi-évaluation de l'initiative des réserves alimentaires régionales	Appui au fonctionnement de l'équipe technique de la Réserve de sécurité alimentaire (3 personnes)	Équipe technique de la réserve Alimentaire et comité de gestion de la réserve
		Soutenir le fonctionnement et la gestion du comité de gestion de la réserve	
Soutenir des chaînes de valeur agricoles régionales et stratégiques inclusives	(i) Soutenir l'émergence de champions agricoles régionaux (agrégateurs ou exploitants d'entrepôts) dans les principaux corridors	études pour démontrer la faisabilité de la création d'agrégateurs régionaux de produits stratégiques	Exploitants d'agrégateurs ou d'entrepôts
	(ii) Renforcement des capacités des organismes interprofessionnels régionaux et des organisations faîtières des chaînes de valeur régionales stratégiques	Consultation régionale relative au lancement d'organismes interprofessionnels régionaux des chaînes de valeur stratégiques	les organismes interprofessionnels régionaux et les organisations faîtières
		Soutenir la création / le lancement d'organismes interprofessionnels régionaux de chaînes de valeur stratégiques	
		Accompagner les interprofessions régionales dans l'élaboration des plans d'action	
		Soutenir la mise en œuvre des plans d'action des associations interprofessionnelles régionales	

	(iii) Revoir et opérationnaliser la plateforme ECOAGRIS	Revue / révision de la plateforme ECOAGRIS	CEDEAO
		Opérationnalisation de la plateforme ECOAGRIS (collecte, consolidation, analyse et diffusion des données)	
	iv) Le développement de partenariats public-privé pour la promotion, le plaidoyer et les investissements le long des chaînes de valeur régionales et stratégiques des produits agricoles et des intrants	Consultation régionale PPP régulière sur l'investissement dans les chaînes de valeur stratégiques	Secteur privé, États membres de la CEDEAO
		Capitalisation et communication des réussites liées aux initiatives de PPP liées aux chaînes de valeur régionales des produits agricoles stratégiques et des intrants	
		Études de faisabilité sur les mécanismes de financement innovant de PPP pour promouvoir les investissements le long des chaînes de valeur au niveau régional	
	(v) Soutenir les plateformes régionales de commerce agricole, y compris les plateformes électroniques (y compris le système de traçabilité numérique)	Soutien au marché des semences d'Afrique de l'Ouest (WASIX) axé sur la disponibilité des semences des chaînes de valeur stratégiques	Plateformes électroniques

4.3.4. Les Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables affectés par le projet

Ce groupe comprend les individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables qui pourraient être touchés de façon disproportionnée en raison de leur statut vulnérable et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Souvent, ils n'ont pas les moyens de faire entendre leurs préoccupations ou de saisir la portée des répercussions du projet.

Par conséquent, le PMPP sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Dans le cadre du FSRP, l'identification des groupes vulnérables se fera avec l'aide des Organisations Professionnelles Régionales (OPR) partenaires telles que : AFAO, ENDA, WILDAF etc³.

Les groupes ou personnes vulnérables seront identifiés au sein des organes et groupes interprofessionnels de femmes, de jeunes, de minorités. Ils présenteront sans être exhaustifs les caractéristiques suivantes :

- Les handicapés (physiques) ;
- Les ménages dont les chefs sont des femmes ;
- Les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources ;
- Les personnes vulnérables susceptibles d'être victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ;
- Les personnes appartenant à certaines minorités culturelles qui n'ont pas accès à la terre ;
- Les veuves sans revenus et/ou soutien ;
- Les victimes et déplacés ou réfugiés de guerre ;
- Les réfugiés climatiques ;

Il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.). Des consultations ciblant les femmes et filles, ainsi qu'avec d'autres groupes vulnérables d'être exclus afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur l'accessibilité aux bénéfices du projet, les obstacles et les risques sociaux.

Les mesures d'atténuation des EAHS feront également objet des consultations, notamment avec les femmes et les groupes particulièrement vulnérables aux risques de EAHS (tel que, par exemple, les femmes tête de ménage, les femmes handicapées ou ayant en charge une personne handicapée, les filles et jeune femmes, etc.). Il en est de même pour le suivi de l'exploitation au travail. L'appropriation du projet pour mieux prendre en compte les attentes de la communauté devra mettre en place une communication forte et un engagement citoyen pour recevoir le feedback des bénéficiaires, avec des stratégies particulières pour identifier les barrières à la participation des femmes et pour les surmonter. Ceci peut être fait, par exemple, par l'organisation des ateliers de consultation, des forums communautaires et l'implication des relais communautaires, les radios communautaires et les OCB, y compris les groupements des femmes et autres parties prenantes vulnérables.

³ Le temps disponible pour faire l'étude ne permettait pas une telle analyse. En tant que document évolutif, elles seront réalisées dans le cadre des activités de mise en œuvre du PMPP.

Lors de la mise en œuvre du projet avec l'appui des OPR et ONG partenaires de la CEDEAO, les discussions avec les représentants des groupes vulnérables, les personnes vulnérables, les autorités gouvernementales et autres entités communautaires seront l'occasion d'identifier des critères et des actions spécifiques d'assistance aux personnes vulnérables.

4.3.5. Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes détermine la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet.

L'analyse faite ci-dessous repose sur plusieurs catégorisations et évaluations. Pour les parties prenantes, **leur niveau d'influence** vis-à-vis du projet a été évalué sur trois niveaux simples (élevé, moyen et faible).

Légende du code couleur⁴ :

Elevé		Moyen		Faible	
-------	--	-------	--	--------	--

Le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Projet.

Le niveau d'engagement permet de déterminer comment chaque partie prenante peut contribuer au succès ou empêcher l'atteinte des objectifs du projet. Le niveau d'engagement a été classée en cinq (5) catégories : **Elevé, Moyen, Passif, Faible, Négatif ou Antagoniste**

Légende du code couleur :

Fort		Moyen		Faible		Antagoniste		Passif	
------	--	-------	--	--------	--	-------------	--	--------	--

Tableau 3 : Analyse des parties prenantes

N°	Parties prenantes	Niveau d'influence	Niveau d'engagement	Actions suggérées
01	Unité de gestion du projet FSRP	Elevé	Fort	Mettre en œuvre le PMPP et l'évaluer périodiquement afin d'opérer les réajustements nécessaires
02	Agences et directions de la CEDEAO	Elevé	Fort	Maintenir un haut niveau de dialogue et d'implication à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet
03	Secteur privé	Moyen	Fort	Renforcer l'implication à travers une information et une consultation régulière et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel
04	Gouvernements des États membres et institutions publiques spécialisées	Elevé	Fort	Renforcer l'implication à travers une information, une consultation et une sensibilisation régulière sur les opportunités du projet et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel

⁴ Voir en annexe 6 la signification détaillée des codes de couleur

05	CILSS, CORAF	Elevé	Fort	Développer et maintenir un haut niveau de dialogue de concertation et de feed-back à toutes les étapes de la mise en œuvre et l'évaluation du projet
07	Centres nationales (et ou régionales) de spécialisation de la CEDEAO	Moyen	Moyen	Renforcer le dialogue et la coordination, consulter sur les enjeux liés à la diffusion des intrants
08	Organisations régionales socio-professionnelles des filières agro-sylvo-pastorale et halieutiques	Moyen	Fort	Renforcer l'implication à travers une information et une consultation régulière et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel
10	Institutions techniques de coopération régionales partenaires de la CEDEAO	Faible	Fort	Renforcer l'implication à travers une information et une consultation régulière et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel
11	Plateforme de dialogue et de concertation multi-acteurs	Faible	Fort	Renforcer l'implication à travers une information et une consultation régulière et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel
12	UEMOA	Elevé	Moyen	Renforcer l'implication à travers une information et une consultation régulière et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel
13	Partenaires techniques et financiers	Moyen	Moyen	Renforcer l'implication à travers une information et une consultation régulière et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel
14	Les médias	Moyen	Faible	Développer un nouveau partenariat solide et durable d'information et de communication à travers une plus grande implication des divers médias dans les réformes engagées et leur dissémination à travers les pays membres
15	Les producteurs locaux	Faible	Faible	Renforcer les mécanismes locaux d'information, de consultation et de sensibilisation qui cibles les acteurs locaux pour une meilleurs appropriation des initiatives
16	Les transporteurs locaux	Moyen	Faible	Renforcer les mécanismes locaux d'information, de consultation et de sensibilisation qui cibles les acteurs locaux pour une meilleurs appropriation des initiatives
17	Les transformateurs de produits agroalimentaires	Faible	Passif	Renforcer les mécanismes locaux d'information, de consultation et de sensibilisation qui cibles les acteurs locaux pour une meilleurs appropriation des initiatives

18	Les acteurs de la vulgarisation	Faible	Passif	Renforcer les mécanismes locaux d'information, de consultation et de sensibilisation qui cibles les acteurs locaux pour une meilleurs appropriation des initiatives
19	Les consommateurs	Faible	Passif	Renforcer les mécanismes locaux d'information, de consultation et de sensibilisation qui cibles les acteurs locaux pour une meilleurs appropriation des initiatives
20	Les importateurs et les exportateurs y compris les chambres de commerce	Moyen	Faible	Renforcer les mécanismes locaux d'information, de consultation et de sensibilisation qui cibles les acteurs locaux pour une meilleurs appropriation des initiatives

4.3.6. Synthèses des besoins des parties prenantes

Tableau 4 : Besoins des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, réunions en journée)
Agences et Directions de la CEDEAO	Environ une trentaine d'agences et de directions	Anglais Français	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone Vidéo conférence	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré
Points focaux ECOWAP/CAADP	Environ une vingtaine	Anglais Français	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré
Gouvernements des États membres et institutions publiques spécialisées	Environ une quinzaine	Anglais Français	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone Vidéo conférence	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré
Secteur privé	Environ une quinzaine	Anglais Français	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone Vidéo conférence	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré
CILSS, CORAF	Deux structures	Anglais Français	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré

Les medias	Une dizaine de télévisions, radio, presse écrite et en ligne	Anglais Français	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone Communiqué de presse	Planifier et informer à l'avance ; Réunions en jour ouvré
Les parties prenantes touchées (producteurs, transporteurs, transformateurs, consommateurs ;	Plusieurs centaines de milliers	• Anglais ; • Français ; • Langues locales	Prospectus ; Flyers ; Communiqué télévision et/ou radio ; Diffusion en ligne ; Groupe WhatsApp	Ciblage avec une assistance des points focaux et des ONG locales et des OPR ; Informations en langues locale à travers les radios communautaires
Groupes ou personnes vulnérables	Plusieurs centaines de milliers	• Anglais ; • Français ; • Langues locales	Prospectus ; Flyers ; Communiqué télévision et/ou radio ; Diffusion en ligne ; Groupe WhatsApp	Ciblage avec une assistance des points focaux et des ONG locales et des OPR ; Informations en langues locale à travers les radios communautaires
Chambre de commerce Importateurs, exportateurs)	Une cinquantaine environ	• Anglais ; • Français ; • Langues locales	Prospectus ; Flyers ; Communiqué télévision et/ou radio ; Diffusion en ligne ; Groupe WhatsApp	Ciblage avec une assistance des OPR, des points focaux et des ONG locales ; Informations en langues locale à travers les chaînes de radios et de télévisions nationales

5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Principes

La mise en œuvre du FSRP par la CEDEAO se conformera aux principes suivants dans la conception et la mise en œuvre de ses activités d'information et de consultation des parties prenantes :

- Participation libre (sans coercition), informée (information pertinente mise à disposition avant ou pendant la consultation), et à l'avance (avant que les décisions correspondantes ne soient prises) ;
- Instauration d'un dialogue sur l'ensemble du cycle du projet (conception, construction, exploitation) ;
- Respect des prescriptions de la législation CEDEAO et des exigences de la Banque mondiale en matière de consultation et d'information publiques ;
- Conception de l'information et de la consultation comme un dialogue entre l'unité de coordination du projet, les communautés affectées et les autres parties concernées ;
- Inclusion dans le processus de l'ensemble des parties prenantes identifiées dans le présent plan, et appliquer les principes de non-discrimination et de transparence ;
- Inclusion des groupes susceptibles d'être marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, de leur profil éducatif et d'autres éléments de marginalité sociale, en leur assurant un accès équitable à l'information et la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations ;
- Prise en compte effective des contributions, doléances et préoccupations issues des parties prenantes dans les décisions relatives au projet ;
- Gestion des plaintes et y répondre de manière rapide, équilibrée, et efficace.

5.2. Buts et objectifs de l'engagement des parties prenantes

Le but et les objectifs du plan d'engagement des parties prenantes sont entre autres :

- établir un dialogue constructif entre l'Unité chargé de la mise en œuvre du projet, la CEDEAO, les agences et directions de la CEDEAO, les gouvernements des Etats membre, le CILSS, le CORAF, les OPR, les ONG, les partenaires techniques et financiers, les organisations et associations locales et les représentants des populations locales etc.;
- engager les parties prenantes dans le processus de divulgation de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace tout au long du cycle du Projet, en conformité avec les principes de participation publique, de non-discrimination et de transparence ;
- assurer que les parties prenantes concernées, y compris les groupes marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, de leur profil éducatif et d'autres éléments de marginalité sociale, disposent d'un accès équitable à l'information et de la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations, et que ces dernières sont effectivement prises en compte dans les décisions relatives au Projet ;
- vérifier et évaluer la qualité du processus d'engagement éventuellement entrepris par des tiers pour le compte du Projet.

Toutes les réunions et autres activités de consultation feront l'objet de comptes rendus, qui seront conservés par le Projet et pourront être mises à la disposition de tierces parties pour audit ou autre usage lié au développement de la mémoire institutionnelle du projet.

5.3. Stratégie proposée pour la diffusion de l'information

Plusieurs approches seront combinées pour assurer le succès de l'information des parties prenantes tout au long du cycle du projet. Les informations à diffuser par le projet porteront principalement sur :

- ☞ Les objectifs et résultats attendus du FSRP ;
- ☞ Les enjeux, opportunités et contraintes du FSRP ;
- ☞ Les résultats et succès des recherches ;
- ☞ La diffusion des bonnes pratiques agricoles
- ☞ Le processus de mise en œuvre des réformes juridiques et institutionnelles ;
- ☞ Les rôles et responsabilités de chaque entité dans la planification et la mise en œuvre des réformes ;
- ☞ Le dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre du FSRP ;
- ☞ Le mécanisme de communication et de gestion des feed-back.

Les spécialistes en communication et en suivi évaluation du FSRP vont conduire ces activités d'information et de communication autour du projet en liaison avec les agences et directions de la CEDEAO.

Les moyens de communication actuellement disponible à la CEDEAO seront mobilisés. Il s'agira : des Sites internet institutionnels :

- Site internet CEDEAO : <https://www.ecowas.int/>
- Site internet ARAA : <http://www.araa.org/>
- Site internet de Suivi-Evaluation de l'ECOWAP (en cours de finalisation) <https://ecowap.ecowas.int/>

Réseaux sociaux :

- Facebook ARAA : @araaraaf
- Facebook DADR : @ecowas.agriculture
- Facebook CEDEAO : Ecowas_Cedeao
- Twitter ARAA : ARAA_CEDEAO
- Twitter DADR : @ecowas_agric
- Twitter CEDEAO : @ecowas_cedeao

Des Médias traditionnels : radio, TV, presse écrite

Newsletter : « News du Département », Bulletin trimestriel du Département Agriculture, Environnement & Ressources en Eau.

Au besoin, des protocoles d'accord seront envisagés avec les médias traditionnels locaux tels que les télévisions nationales, les radios nationales et les quotidiens de presse écrite qui ont une couverture nationale.

Ces approches de consultation des parties prenantes comprennent :

- ✓ L'utilisation des mass-médias (productions et diffusion de vidéo et d'audio, sur les sites Web du projet, de la CEDEAO, et des gouvernements à travers les ministères concernés ; des radios et télévisions nationales),
- ✓ les forums et/ou les ateliers avec les ONG, les OCB, les OSC, les producteurs, les chambre de commerces, les transporteurs ;
- ✓ les expositions sur les activités du projet et les expériences dans des projets dans le monde et dans la sous-région ;
- ✓ Les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques à partager auprès des parties prenantes ;

- ✓ La correspondance, les réunions officielles sur les activités du projet ;
- ✓ l'utilisation du site web du projet pour divulguer des informations :

Toutefois, les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées et aux thèmes abordés. Par exemple, dans toutes les stratégies de communication décrites dans ce document, les questions relatives à l'impact des activités du projet sur les filles et les femmes seront abordées et en particulier sur les risques de EAHS. Les filles et les femmes seront également informées du contenu du code de conduite et consultées sur les moyens sûrs et accessibles par lesquels les survivantes d'EAHS pourraient signaler une méconduite du personnel du projet, elles seront également informées des services disponibles pour les survivantes de la EAHS dans leurs communautés. Ces consultations se concentreront sur les tendances générales liées aux risques EAHS et les défis / obstacles auxquels les membres de la communauté (en particulier les femmes et les filles) sont confrontés et ne devront en aucun cas essayer d'identifier les survivant(e)s de la violence. Cependant, si une personne, pendant ou après la réunion de consultation, révèle la violence dont elle est survivante, le facilitateur devra l'orienter vers le fournisseur de services de VBG le plus proche (les informations sur les services disponibles localement devant être recueillies avant les consultations).

Tableau 5 : Synthèse des activités de diffusion de l'information

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Partage des rapports des études de sauvegardes du FSRP (CEDEAO)	CGES, PGMO ; PMPP PEES	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone ; Communiqués Sur les sites WEB de la CEDEAO et ARAA;	Avant le démarrage effectif des activités du projet ; Abuja et Dans tous les Etats membres éligibles pour la phase 1	Agences et Directions de la CEDEAO, Points focaux ; Gouvernement ; CILLS, CORAF, Organisation interprofessionnelles	Unité de Gestion du Projet FSRP ; Agences et Directions de la CEDEAO
Préparation des consultations, des formations	Les objectifs et résultats attendus du FSRP	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone ; Communiqués Sur les sites WEB de la CEDEAO et ARAA;	Avant le démarrage des consultations ou des formations ; Abuja et Dans tous les Etats membres éligibles pour la phase 1	Agences et Directions de la CEDEAO, Points focaux ; Gouvernement ; CILLS, CORAF, Organisations interprofessionnelles	Unité de Gestion du Projet FSRP ; Agences et Directions de la CEDEAO
Réception, partage et approbation des études et des plans de renforcement des capacités	Etudes, stratégies, Textes législatifs réglementaires ; mesures incitatives ; Programme	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone ; Communiqués Sur les sites WEB de la CEDEAO et ARAA;	Après la réception des divers livrables en drafts ; Abuja et Dans tous les Etats membres éligibles pour la phase 1	Agences et Directions de la CEDEAO, Points focaux ; Gouvernement ; CILSS, CORAF, Organisations interprofessionnelles	Unité de Gestion du Projet FSRP ; Agences et Directions de la CEDEAO

	d'appui etc.				
Vulgarisation et dissémination des activités de soutien et de réformes	Etudes, stratégies, Textes législatifs réglementaires ; mesures incitatives ; Programme d'appui etc.	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone ; Communiqués Sur les sites WEB de la CEDEAO et ARAA et les comptes Facebook et Twitter; Dépliants ; Flyers ; Radios et télévisions nationales	Après la validation des divers livrables. Les documents finaux sont au besoin résumés et diffusés ; Abuja et Dans tous les Etats membres éligibles pour la phase 1	Agences et Directions de la CEDEAO, Points focaux ; Gouvernement ; CILLS, CORAF, Organisations interprofessionnelles ; Médias ; Producteurs, transporteurs, Importateurs et exportateurs ; Chambre de commerce ; Groupes vulnérables ou marginalisés	Unité de Gestion du Projet FSRP ; Agences et Directions de la CEDEAO
Mise en œuvre des activités de soutien et réformes prévues par le projet	Contenus des textes législatifs réglementaires ; mesures incitatives ; Programme de réformes; Mesures d'assurances aux groupes vulnérables etc.	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone ; Communiqués Sur les sites WEB de la CEDEAO et ARAA et les comptes Facebook et Twitter; Dépliants ; Flyers ; Radios et télévisions nationales	Après la validation des divers livrables. Les documents finaux sont au besoin résumés et diffusés ; Abuja et Dans tous les Etats membres éligibles pour la phase 1	Agences et Directions de la CEDEAO, Points focaux ; Gouvernement ; CILLS, CORAF, Organisations interprofessionnelles ; Médias ; Producteurs, transporteurs, Importateurs et exportateurs ; Chambre de commerce ; Groupes vulnérables ou marginalisés	Unité de Gestion du Projet FSRP ; Agences et Directions de la CEDEAO
Suivi	Indicateurs de résultats ; Programme et acteurs de suivi ; Dissémination	Courriers officiels ; Emails (courriels) ; Téléphone ; Communiqués Sur les sites WEB de	Tous les semestres après le démarrage des activités Abuja et Dans tous les Etats membres éligibles pour la	Agences et Directions de la CEDEAO, Points focaux ; Gouvernement ; CILLS, CORAF, Organisations	Unité de Gestion du Projet FSRP ; Agences et Directions de la CEDEAO

	des résultats du suivi	la CEDEAO et ARAA et les comptes Facebook et Twitter; Radios et télévisions nationales	phase 1	interprofessionnelles ; Médias ; Producteurs, transporteurs,	
--	------------------------	--	---------	--	--

5.4. Stratégie proposée pour les consultations

Les consultations avec les parties prenantes permettront d'installer un cadre d'échange dynamique entre le projet et tous les acteurs affectés et intéressés.

Les consultations avec les parties prenantes permettent d'avoir une base de discussion et des mécanismes de négociation entre les différents acteurs sur les risques et effets environnementaux et sociaux associés à la mise en œuvre du projet. Ces consultations auront pour but de s'assurer que tous les groupes d'intérêt impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre et le suivi émettent un avis et expriment effectivement leurs besoins dès la mise en œuvre du processus participatif.

Les spécialistes en communication et en suivi évaluation vont conduire une partie de ces activités de consultation autour du projet avec l'appui des directions et agences de la CEDEAO. Les points de consultations seront centrés sur les aspects suivants :

- Risques environnementaux et/ou sociaux que le projet pourrait engendrer
- Besoins en information des parties prenantes pour mieux s'impliquer dans la mise en œuvre et le suivi
- Choix et options sur les meilleurs canaux pour divulguer l'information sur le projet
- Echanges sur les risques et facteur (s) de blocage ou d'échec du projet
- Identification des initiatives à adopter pour renforcer les chances de succès de ce projet ;
- Mise en œuvre du projet dans le contexte de pandémie et mesures de prévention et de gestion contre le COVID-19
- Inclusion des groupes vulnérables, marginalisés
- Prévention et gestion des risques sociaux (EAHS) etc.
- Mise en place et fonctionnement du MGP

Les principaux outils de collecte qui seront mobilisés à cet effet seront les suivants :

- Entretiens individuels en mode virtuel avec les autorités étatiques et les Organisations de la société civile (ONG, OCB), les points focaux ;
- Focus groups avec les parties prenantes institutionnelles autour de plateforme en ligne (Zoom, Teams ou WebEx. ;
- Enquêtes et sondage auprès des populations via des ONG ou des consultants locaux ;
- Groupe de discussion spécifique avec les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables ou les minorités isolées etc. avec l'appui des ONG locales.

5.5. Dispositions de prévention et de gestion dans le contexte de pandémie du COVID 19

Il est important que les manières de gérer la consultation et l'engagement des parties prenantes avec les populations et acteurs locaux soient conformes aux lois et politiques locales applicables, en particulier celles liées aux médias et à la communication dans un contexte de pandémie du COVID 19.

Quelques considérations lors de la sélection des canaux de communication, à la lumière de la situation actuelle du COVID-19:

- Éviter les rassemblements publics (en tenant compte des restrictions nationales), y compris les auditions publiques, les ateliers et les réunions communautaires
- Si de petites réunions sont autorisées, mener des consultations en séances en petits groupes, telles que des réunions de groupes de discussion. Si cela n'est pas autorisé, faire tous les efforts raisonnables pour organiser des réunions par le biais de canaux en ligne, y compris webex, zoom, teams et skype ou whatsapp
- Lorsqu'un engagement direct avec les personnes ou les bénéficiaires affectés par le projet est nécessaire, comme se sera le cas avec le projet, relatives aux consultations et à l'engagement des parties prenantes, les spécialistes en communication identifieront les canaux de communication directe avec des groupes restreints concernés via une combinaison spécifique de contexte de messages électroniques, courrier, plates-formes en ligne, lignes téléphoniques dédiées avec des opérateurs compétents

Chacun des canaux d'engagement proposés doit spécifier clairement comment les commentaires et suggestions peuvent être fournis par les parties prenantes.

Dans ce contexte de COVID 19, la CEDEAO a mis à jour le 17 février 2021 les mesures visant à prévenir la propagation de la deuxième vague de pandémie à travers les initiatives suivantes :

- Toutes les réunions devront être virtuelles, sauf autorisation exceptionnelle du Président de la Commission ; Toutes les réunions devront être virtuelles, sauf autorisation exceptionnelle du Président de la Commission ;
- Toutes les missions seront suspendues, sauf autorisation exceptionnelle du Président de la Commission ;
- Tout le personnel doit travailler de la maison à l'exception de P4 et P5vet d'une liste de personnel essentiel déterminé par chaque commissaire afin de réduire le surpeuplement et de maintenir la distanciation sociale⁵.

La situation reste critique avec l'émergence de nouvelles variantes du COVID et le niveau élevé d'infections, les mesures énumérées ci-dessus sont prolongées jusqu'au **15 mars 2021** et au-delà si la situation sanitaire l'exige.

La CEDEAO invite tout son personnel à s'efforcer de se conformer pleinement au protocole COVID-19, en particulier le port obligatoire du masque à l'intérieur des locaux de la Commission, le lavage des mains et le respect de la distanciation sociale.

5.6. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Les Spécialistes en communication et en suivi évaluation vont faciliter le processus d'examen et de prise en compte des feed-back. Ils seront chargés de centraliser les commentaires, de les adresser aux cibles appropriées, de recueillir les réponses et de les envoyer aux requérants. Ils s'appuieront sur les services de communication de la CEDEAO et les plates formes en ligne animées par les points focaux, le CILLS, le CORAF ou les ONG, OPR qui travaillent avec le projet. S'il s'agit de commentaires sensibles, le Coordonnateur du Projet responsable de la mise en œuvre du projet va en assumer la gestion en cas de besoin avec l'appui de la Direction de la CEDEAO dont les compétences sont liées à l'activité.

⁵ Les catégories P4 et P5 correspondent aux mêmes classifications/dispositions en vigueur auprès des organisations des Nations Unies, sur laquelle la grille CEDEAO s'est inspirée (montants des rémunération exclues).

5.7 Stratégie proposée pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables

Le projet mènera des consultations ciblées avec les groupes vulnérables pour comprendre les préoccupations et les besoins en termes d'accès à l'information (y compris, les exigences linguistiques et l'alphabétisation, les handicaps physiques, l'accès à l'électricité et au numérique etc.), et les autres défis auxquels ils sont confrontés sur les lieux de travail et dans leurs communautés. Les détails des stratégies qui seront adoptées pour s'engager et communiquer efficacement avec ces groupes vulnérables seront pris en compte lors de la mise en œuvre du projet

6. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES

6.1. Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du FSRP de la CEDEAO visera à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes transparent, inclusif (en tenant compte en particulier des personnes et des individus vulnérables pour y accéder), opérationnel, rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les écarts/préjudices et les conflits par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

Ce mécanisme n'a pas la prétention d'être un préalable obligatoire, encore moins de remplacer les canaux légaux de gestion des plaintes et des conflits. Toutefois, il permet de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux activités du Projet soient promptement écoutées, analysées, traitées et documentées dans le but de détecter les causes, prendre des actions correctives et éviter des injustices ou discriminations et une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

La nature spécifique de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel nécessite des mesures adaptées pour le signalement, la documentation et le traitement sûr, confidentiel et éthique de ces allégations par le biais de mécanismes de plaintes. Le mandat d'un mécanisme de gestion des plaintes sensibles aux EAHS est de: (1) permettre plusieurs points d'entrée confirmés comme sûrs et accessibles par les femmes lors des consultations ; (2) permettre des liens entre la survivante et les prestataires de services de VBG, y compris un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la concernée), (3) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet en utilisant des procédures confidentielles et centrées sur les survivants. **Des procédures spécifiques pour les plaintes EAHS seront élaborées par un consultant spécialisé et annexées au document du mécanisme de gestion des plaintes EAHS du projet.** Ces procédures mettront un accent particulier sur les principes directeurs de la confidentialité et de la sécurité des survivants.es en ligne avec une approche centrée sur le survivant pour répondre adéquatement aux allégations.

En plus, dans la sensibilisation des communautés et travailleurs il faut renforcer les liens entre le mécanisme de gestion des plaintes et les standards de conduite du projet. Tous les travailleurs devront comprendre les liens du mécanisme de réclamation et le code de conduite ou leurs rôles, responsabilités et comportements interdits (comme EAHS) seront détaillés dans le code de conduite avec des sanctions en cas de faute.

6.2. Organes du MGP⁶

Une structure institutionnelle et organisationnelle définitive accessible à tous points de vue aux potentiels plaignants sera mise en place avant le démarrage des activités du projet.

⁶ Le MGP n'est pas encore mis en place car le projet n'est pas encore entré en vigueur. Avant le démarrage des activités de la composante 3.1 l'UGP du FSRP mettra en place un MGP opérationnel avec les noms et contacts téléphoniques des personnes animent ces MGP.

Le processus de mise en place du Mécanisme de Gestion des plaintes sera participatif et inclusif. Il impliquera l'ensemble des parties prenantes institutionnelles (Agences et Directions de la CEDEAO) et l'UGP du FSRP de la CEDEAO. Ce mécanisme tiendra compte des différents types de plaintes et de leur niveau de sensibilité.

Les plaintes sensibles comme celles liées à l'EAHS seront gérées selon des procédures conformes aux directives internationales. Elles seront confidentielles et centrées sur les survivants.es.

Des séances de diffusion du document du MGP seront organisées à l'endroit des différentes parties prenantes du FSRP de la CEDEAO. Ces séances de partage de l'information tiendront compte des niveaux de structuration organisationnelle et institutionnelle de la CEDEAO.

Les organes du MGP seront mis en place et le MGP devra être opérationnel avant le démarrage des interventions du projet afin de faciliter la fonctionnalité du Mécanisme. De même, les acteurs intervenants dans la chaîne de traitement d'une plainte doivent être connus et formés à leur mission.

Composition du MGP

Le comité qui constituera et animera le MGP qui sera mis en place sera composé de quatre (04) membres :

- 01 membre de l'UGP (spécialiste sauvegarde sociale qui assurera le secrétariat);
- 01 membre de la Direction de l'Agriculture de la CEDEAO (qui sera le Président du comité) ;
- 01 membre de la direction Genre et affaire sociale de la CEDEAO (une femme de préférence) (membre) ;
- 01 membre de la direction environnement de la CEDEAO (une femme de préférence) (membre)

Types de plaintes

Les plaintes qui sont susceptibles d'être recueillies et traitées par le comité sont les suivantes :

- Non-respect des mesures et directives des instruments de sauvegardes du FSRP de la CEDEAO ;
- Non implication d'une ou plusieurs parties prenantes dans la préparation et la mise en œuvre des activités de la composante 3 ;
- Déficit d'information sur la préparation et la mise en œuvre des activités de la composante 3 ;
- Exclusion de parties prenantes des activités de la composante 3 ;
- Désaccord d'une ou de plusieurs parties prenantes dans la mise en œuvre des activités 3 ;
- Absence de prise en compte d'enjeux pertinents dans la préparation et la mise en œuvre des activités de la composante 3 ;
- Absence ou faible prise en compte des aspects genre dans la mise en œuvre des activités de la composante 3 ;
- Non application ou non-respect des réformes et accords commerciaux des activités de la composante 3, etc.

6.3. Étapes de gestion des plaintes (pour les plaintes non-liées à l'EAHS)

La procédure de gestion des plaintes concernant les FSRP de la CEDEAO comportera neuf (9) étapes. Celles-ci commencent par l'enregistrement de la plainte et prend fin avec l'archivage du dossier de résolution.

Le processus de gestion des plaintes liées à la EAHS peut avoir des aspects différents et sera finalisé avec l'appui du département genre et VBG de la CEDEAO et le spécialiste VBG de la Banque

mondiale. Le travail qu'ils feront conjointement permettra de déterminer les meilleures options pour gérer et valider les plaintes liées à EAHS de manière sûre et confidentielle.

A la phase de mise en œuvre du projet, le Mécanisme de Gestion des Plaintes sera structuré sur la base des dix (10) étapes décrites ci-dessous.

Étape 1 : Réception et enregistrement des plaintes

Les canaux de réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes seront formulées :

- Verbalement par téléphone (fixe ou portable)
- Par numéro vert
- Par écrit : mail, SMS, lettre etc.
- Site Internet de la CEDEAO
- WhatsApp

Les plaintes verbales doivent être transcrites par écrit avant la suite du processus en vue d'assurer une traçabilité (par le secrétariat). Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite, est enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau de l'organe de dépôt de gestion.

Les adresses et contacts des membres du Comité du MGP seront notifiés aux potentiels plaignants dans tous les pays d'intervention du FSRP lors des activités de diffusion. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes sont le téléphone, la saisine par un intermédiaire (ONG, ; Association de défense des consommateurs, les syndicats), le dépôt par le plaignant lui-même. Un guichet sera disponible à la CEDEAO et dans tous les pays d'intervention de la phase 1 du FSRP.

Étape 2 : Étude des plaintes

Un tri est opéré par les organes de traitement des plaintes pour distinguer les plaintes sensibles et ceux non sensibles tenant compte des critères précis retenus par le document du MGP. Une procédure d'étude adaptée à chaque type de grief sera retenue. Les plaintes non sensibles seront traitées par l'organe du Comité de gestion des plaintes qui a été mis en place. Seul l'organe de la CEDEAO connaîtra des plaintes sensibles. Les plaintes sensibles, après enregistrement par la MGP, sont immédiatement transmises à la Direction Genre et Affaires Sociales au niveau Régional (CEDEAO) qui assure les investigations nécessaires, le traitement, la résolution et la clôture de la procédure. L'issue du traitement d'un grief est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder dix (10) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et 15 jours ouvrables pour ceux sensibles.

Étape 3 : Investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte

À cette étape seront recueillies les informations et les preuves permettant de conclure à la validité ou non du grief et à retenir les solutions en réponse aux préoccupations du plaignant. Des compétences spécifiques peuvent être sollicitées si elles ne sont pas disponibles au sein des organes du MGP. Un délai maximal de dix (10) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes les plaintes dont la résolution nécessite des investigations plus approfondies. Les plaignants concernés devront être informés des délais supplémentaires par écrit du président de l'organe national ou régional.

Étape 4 : Propositions de réponse

Sur la base des résultats documentés des investigations, une réponse écrite est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la validité ou non du grief. En cas de validité, l'organe de gestion des plaintes, notifie au plaignant par écrit (courriel, lettre, mails, sms), les conclusions de leurs

investigations, les solutions retenues, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après les investigations. De même, lorsque la plainte n'est pas fondée, une notification argumentée et écrite sera adressée selon le même format au plaignant.

Étape 5 : Révision des réponses en cas de non-résolution en première instance.

En cas d'insatisfaction, le plaignant peut contester les mesures retenues. Il a alors la possibilité de solliciter une révision des résolutions de l'organe de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour ce faire est de quinze (15) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification des résolutions par le plaignant. En pareille circonstance, l'organe de gestion dispose de dix (10) jours ouvrables pour réviser sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin.

Les mesures revues doivent être notifiées au plaignant par écrit.

Étape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures retenues par le comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties surtout du plaignant pour éviter toute forme d'insatisfaction et d'abus. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un PV de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un procès-verbal signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

Étape 7 : Règlement judiciaire

Si toutes les tentatives de résolution à l'amiable ne trouvent pas l'agrément du plaignant, ce dernier peut recourir au traitement judiciaire. Toutes les dispositions doivent être prises pour favoriser le règlement à l'amiable des plaintes (à l'exception des plaintes relatives aux EAS/HS) à travers le mécanisme mis en place à cet effet, mais les plaignants sont libres d'entamer la procédure judiciaire s'ils le souhaitent. Ainsi, les plaignants doivent être informés de leur liberté d'avoir recours à la justice, et des implications du recours à la voie judiciaire. Les frais de justice ou les coûts liés au recours judiciaire seront à la charge du plaignant.

Étape 8 : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un Procès-Verbal signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances par l'instance régionale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

Étape 9 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet seront enregistrées dans un registre de traitement, dans une limite de dix (10) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution pour l'instance régionale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment

et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques.

Étape 10 : Archivage

Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de cinq (05) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

6.4. L'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le MGP du FSRP CEDEAO sera rendu opérationnel grâce des ressources humaines et matérielles que l'UGP de la CEDEAO travaillera à mettre à disposition. Les acteurs concernés ne sont pas encore désignés. Ils le seront dès que le projet entrera en vigueur. Toutefois, les ressources matérielles seront déployées par l'UGP. Ce dernier veillera à mettre à la disposition du Comité de gestion des plaintes au niveau régional : (i) du matériel didactique, registre de plaintes ; (ii) un forfait mensuel représentant les frais de fonctionnement du comité. En même temps, des sessions d'évaluation et de renforcement des capacités devront être organisées avant le démarrage des activités et se poursuivre tout au long de la mise en œuvre du projet. Au moins une session de formation chaque année.

Pour être opérationnel, le comité de gestion des plaintes régionale devra être connu par les acteurs intéressés. Ainsi, des partenariats peuvent être noués avec les radios et les télévisions qui peuvent servir de canaux d'information. En même temps, des activités sous forme de publi-reportage peuvent être organisées pour mieux informer le public de l'existence d'un MGP régional centré autour des activités de la composante 3 du FSRP, des membres qui composent le comité à tous les niveaux, de son mode de fonctionnement, des canaux de recours à leur disposition.

6.5. Budget de la mise en œuvre du MGP

Tableau 6 : Budget estimatif du MGP

Activités	Coûts unitaires en CFA	Total en CFA
Mise en place des organes et désignation des membre du Comité des MGP régional	Sans incidences	Sans incidence financière
Equiperment en matériels (registres de plaintes et numéro vert),	Forfait	500 000
Frais de fonctionnement (organisation et tenue des réunions du MGP)	Forfait	200 000
Total		2 500 000 FCFA

7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

7.1. Participation des différents acteurs concernés au comité de suivi

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre tel que prévu les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures

correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du PMPP soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Dans cette optique, les actions de suivi/évaluation tournent autour du suivi, de la surveillance et de l'évaluation. Elles seront assumées par le spécialiste en communication et en suivi évaluation de l'UGP du FSRP de la CEDEAO, en collaboration avec les agences et directions de la CEDEAO et les points focaux nationaux.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de mobilisation des parties prenantes :

- Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie ;
- nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants ou le représentants d'associations) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- nombre de plaintes et de griefs reçus et traités.

7.2. Le rapport aux groupes de parties prenantes

Toutes les activités du programme doivent être documentées par l'UGP, et les rapports consolidés doivent être mis à la disposition des parties prenantes et des autorités compétentes. L'expert en communication et en suivi évaluation de l'UGP auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation élaboré. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des PV de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du PMPP selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet. Des résumés mensuels et des rapports internes sur les griefs du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état de mise en œuvre des actions correctives/préventives associées seront rassemblés par les deux spécialistes responsables et transmis à la haute direction du projet.

Enfin, ils évoqueront dans le rapport d'activité, et ce tous **les 6 (six) mois**, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre. Ces rapports seront partagés avec les autres parties prenantes, y compris la Banque mondiale.

8. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP

L'implantation du PMPP comporte une série de coûts qui doivent être bien budgétisés. L'objectif est d'avoir un budget initial suffisant et avoir accès à une enveloppe budgétaire additionnelle si les circonstances le requièrent. Il est recommandé de procéder à une évaluation financière des besoins et ce, avant le début des activités. Cette section vise à rappeler l'ensemble des coûts devant être considéré dans l'évaluation financière du budget.

Tableau 7 : Budget estimatif de la mise en œuvre du PMPP

Rubriques	Responsabilités	Délais	Coûts - FCFA	Coûts USD
-----------	-----------------	--------	--------------	-----------

Divulgateion et dissémination du PMPP	UGP FSRP CEDEAO	Après son approbation par la CEDEAO et par l'IDA	1,000.000	1818,2
Développement et la mise en place du plan de communication (Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux et les représentants des associations socio-professionnelles, etc.)	UGP FSRP	Avant le démarrage des travaux et pendant toute la durée des travaux	10,000,000	18.181,8
Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, pages Facebook, WhatsApp)	UGP FSRP		5,000,000	9.090,9
Renforcement des capacités des membres des MGP	UGP FSRP CEDEAO (Recrutement d'un consultant)	Juste après la mise en place des commissions	5 000 000	9.090,9
Frais de fonctionnement du MGP	UGP FSRP CEDEAO	Après la formation des membres	2 500 000	4.545,5
Suivi évaluation	UGP du FSRP CEDEAO	Tous les ans (calé sur le reporting global du projet)	Inclus dans le budget du projet	
Evaluation externe de la performance du PMPP			2 500 000	4.545,5
TOTAL			26 000 000 F	47,272.80

Taux de change de 550FCFA à 1 USD

Conclusion

Ce Plan de mobilisation des parties prenantes du FSRP donne les principes, le processus de consultation et de participation des parties prenantes à travers leurs identification et analyse, la planification de la stratégie de consultation et de participation, la stratégie de diffusion de l'information, l'exécution de la consultation et la participation des parties prenantes, la gestion des plaintes et la stratégie de feedback et de retour de l'information aux parties prenantes. Le plan a accordé une attention particulière aux groupes et individus vulnérables qui peuvent être touchés par les activités du projet.

Il s'agit d'un document opérationnel et flexible qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de Programme, afin de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du Projet.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Modèle de journal de consultation

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations à l'issue des séances de consultation des parties prenantes. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Membre (s) UGP du FSRP :	
Méthode (encercler) :	E-mail Téléphone Rencontre
Partie prenante consultée Date du premier contact : Nom et prénom : Structure : Téléphone : E-mail :	
Objet de la consultation (brève description)	Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s
Suivi, notes ou observations	

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Date	Informations demandées / reçues	Notes ou observations

ANNEXE 2 : Canevas de consultation des Parties Prenantes

Date de la Consultation :		
Lieu de la Consultation :		
Objet de la consultation :		
Parties prenantes consultées	Organisation	Nom et fonction
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
	10.	
Points de discussion	• • •	
Recommandations		

ANNEXE 3 : Modèle de Fiche de Feedback

Contact de l'UGP du FSRP:	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse : Tél :	E-mail :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié un point qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 4 : Le Registre des réclamations excluant les plaintes liées aux EAS / HS

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements) et le type	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication et par qui)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision? O / N Énoncez la décision. Si non, expliquez pourquoi et si vous le savez, poursuivra- t-il la procédure d'appel.	Une action de suivi (par qui, à quelle date)?

ANNEXE 5 : Matrice de traitement des plaintes (pour les plaintes non-liées à l'EAHS)

TABEAU DE SYNTHÈSE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Responsables	Comité de gestion des plaintes Relais/autorité administrative et communale
Nombre de plaintes enregistrées	
Typologie des plaintes (résumé synthétique)	
Nombre de plaintes traitées	
Nombre de plaintes non-traitées	
Analyse des causes des plaintes	
Plan d'actions proposées	

ANNEXE 6 : Codes de couleurs sur l'analyse des parties prenantes

Critère d'évaluation du niveau d'influence des parties prenantes

Niveau d'influence	Critères
Elevé	Les individus ou organismes de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'influence. La collaboration avec ces individus ou organismes est donc essentielle pour assurer leur adhésion tout au long du projet. Ce sont les acteurs dont les actes peuvent modifier le projet voire bloquer le projet. Il s'agit des acteurs qui doivent être impliqués à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet
Moyen	Les individus ou organismes de cette catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. Il s'agit des acteurs dont les actes peuvent amener à repenser la mise en œuvre du projet et amener certaines parties prenantes à adopter certaines positions à l'égard du projet. Ils n'ont pas une capacité à bloquer le projet mais peuvent ralentir ou retarder sa mise en œuvre. Il s'agit d'acteurs qui doivent adhérer à la mise en œuvre du projet et avec qui il faut assurer une étroite collaboration.
Faible	Il s'agit des acteurs qui ont un niveau d'influence très faible dans la mise en œuvre du projet. Les individus ou organismes de cette catégorie sont liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.

Critère d'évaluation du niveau d'engagement

Niveau d'engagement	Critères
Antagoniste	Ce critère est attribué aux acteurs qui indiquent dans les entretiens être contre le projet, vouloir s'y opposer ou préférer ne pas le voir mettre en œuvre. On inclut dans cette catégorie les parties prenantes dont les activités et les investissements peuvent perturber ou annihiler les réalisations du projet. Il ne s'agit pas de partie prenante qui le font en connaissances de cause mais qui n'ont pas été bien informés sur le projet. Pour ces derniers, il importe de considérer leur influence potentielle sur le projet et d'être proactif dans la gestion de tels risques en offrant des opportunités d'engagement constructif.
Faible	Sont classés dans cette catégorie les acteurs qui sont intéressés par le projet, souhaitent y collaborer mais ne présentent qu'une faible capacité à participer effectivement au développement et à la mise en œuvre du projet. L'accès à l'information et la contribution aux organes de prise de décisions peuvent être mis en cause à ce niveau : ces personnes ne font en effet pas partie des instances de prise de décision du FSRP et ne sont pas toujours informées des activités du Projet.
Passif	Ce critère est attribué aux acteurs n'ayant pas exprimé un intérêt pour le projet et démontrant aucune volonté de contribuer à son développement et/ou sa mise en œuvre. Sont également classés ici, les acteurs n'ayant pas d'intérêt à ce que le projet se mette en œuvre mais qui ne s'opposent pas à son développement.

Moyen	Ces acteurs démontrent une forte volonté de coopérer, ils sont facilement mobilisables et participent activement aux discussions. Ils ont des intérêts directement liés au projet.
Fort	Ces acteurs sont proactifs, ils entament des initiatives, communiquent sur le projet, mobilisent les gens.

ANNEXE 7 Potential institutions involved in Component 3 (not exhaustive)

	Activities								
	EATM-Scorecard	West Africa Rice Observatory	Agricultural Regional Trade Policy Harmonization (SPS, ETLS)	Multi-Stakeholder Policy Dialogue and Consultation	Regional Food Reserve System	Value Chain Organization and Financing	Agricultural Competitiveness and Market Infrastructure	Multi-Stakeholder Coordination and Enabling Environment for Private Sector	Gender
AKADEMIYA3060	x								
AfricaRice		x							
GIZ		x							
GrowAfrica		x							
AGRA		x							
Rice interprofessional body		x							
UEMOA	x		x						
CILSS	x		x						
CORAF	x		x				x		
FAO			x				x		
IITA			x				x		
CABI			x				x		
COLEACP			x				x		
Central Laboratory of Food Safety Control (LCSSA)			x				x		
AfCTA Secretariat			x	x			x		
Hub Rural				x				x	
National food security storage structures					x				
ROPPE, APES, ROAC, RBM and national professional organizations					x				
INADES Formation					x				
International humanitarian community organizations (OCHA, PAM, UNICEF, FAO, ECHO, bilateral agencies,					x				

humanitarian NGOs)									
Financial institutions (BIDC, BAD, BADEA, commercial and development banks)					x				
RESOGEST					x				
Insurance systems and mechanisms / risk management (ARC, IFC, other)					x				
Regional interprofessional bodies (rice, maize, cattle-meat, poultry, other)						x			
FEWACCI						x			
Federation of ECOWAS export organizations						x	x		
Federation of national standards body							x		
Regional interprofessional bodies (ROPPA, RBM, APES, COFENABVI, AFAO, ROAC? WILDAF, PANEPAO, NANTS, UOFA, FEWACCI, CORET)								x	
AFAO									x
WILDAF									x